



Syndicat des
professionnels
de l'énergie
solaire

Le photovoltaïque dans les S3REnR :
*comment passer d'une planification administrative
à une démarche dynamique et pragmatique ?*

Atouts et limites identifiés par les professionnels

Christophe THOMAS
ENERPLAN

Les S3REnR : un but et des principes vertueux

- ☀ **But** : faciliter le développement des EnR en planifiant les évolutions du réseau nécessaires à leur raccordement

- ☀ **Principes** :
 - une création de capacités nouvelles, réservées aux EnR, et dont la mise en service est programmée
 - une mutualisation des investissements
 - une gouvernance partagée de l'évolution du réseau et de l'intégration progressive des EnR

Les S3REnR : un exercice complexe

- ☀ **Une méta-demande de raccordement multi-EnR sur 10 ans**
- ☀ **Difficultés :**
 - Quelles seront les évolutions des réseaux, hors développement des EnR ?
 - Où se situeront les gisements et/ou les projets EnR ? quelle est la probabilité de succès des projets EnR ?
 - Quels seront les investissements à réaliser pour accueillir les projets EnR ?

Les S3REnR : une mise en œuvre décevante

- ☀ **Concertation en région « limitée » dans un cadre « juge et partie »**
- ☀ **Pas de prise en compte des « smart-grids »**
- ☀ **Des capacités réservées considérées comme des plafonds (effet de bride + confiscation des capacités disponibles)**
- ☀ **Des investissements souvent imposés et s'imposant souvent aux opérateurs photovoltaïques**
- ☀ **Une mutualisation des investissements décorrélée du service rendu par ces derniers**

Les S3REnR : des modalités à améliorer

- ☀ **Par une évolution de la méthode d'élaboration, grâce à :**
 - une démarche plus concertée, plus collégiale, plus homogène
 - une élaboration plus transparente et avec davantage de contrôle et de contradiction technique et économique
 - un périmètre de prospective plus large, veillant et anticipant les évolutions en matière de smart-grids
 - une information actualisée sur les capacités du réseau, régulière, claire et synchrone
 - une évaluation annuelle et une vérification de la pertinence des hypothèses initiales

Les S3REnR : des modalités à améliorer

- ☀ **Par une évolution de la planification des capacités réservées, grâce à :**
 - une localisation pragmatique des capacités réservées au regard des projets
 - une attribution plus souple des capacités réservées et non-réservées au niveau d'un poste source, dans la limite des capacités disponibles
 - une « sur-réservation » de capacités temporaire et limitée en puissance, et couplée à un processus de rééquilibrage ou de révision, si cela implique de modifier la quote-part
 - un respect des objectifs du SRCAE par un suivi des puissances raccordées au réseau

Les S3REnR : des modalités à améliorer

- ☀ **Par une évolution du financement des investissements, grâce à :**
- une concertation plus grande sur les choix d'investissements
 - une clarification sur les investissements hors EnR sur les réseaux et sur la répartition financière des investissements
 - une participation financière au prorata de la capacité réservée nouvellement créée sur le poste-source
 - une mutualisation plus juste et plus équitable
 - en distinguant la capacité réservée nouvellement créée « banale » ou « exceptionnelle » (au titre de l'aménagement énergétique du territoire)
 - en recherchant le dénominateur commun le plus pertinent

Les S3REnR : des modalités en voie d'amélioration ?

Un groupe de travail

- initié par Mme la Ministre Delphine Batho
- animé par la DGEC
- réunissant l'ensemble des parties prenantes (Etat et DREAL, CRE, gestionnaires de réseaux, représentants des opérateurs, représentants des collectivités)

Plusieurs mois d'écoute et de nombreuses contributions

Des évolutions réglementaires... ?